

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 22 juin 2018

1^{ère} Commission
N° CD-2018-3-1-1

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

COMMUNICATION
GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE
EXERCICE 2017

Résumé : Communication relative aux opérations financières mises en oeuvre au cours de l'exercice 2017 en application de la délégation à la Présidente du Conseil départemental en matière de gestion de la dette.

Par délibération CD-2017-4-12-4 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Présidente du Conseil départemental, l'Assemblée a délégué, conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en application de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002, la réalisation des emprunts et des opérations financières nécessaires à la gestion de la dette départementale.

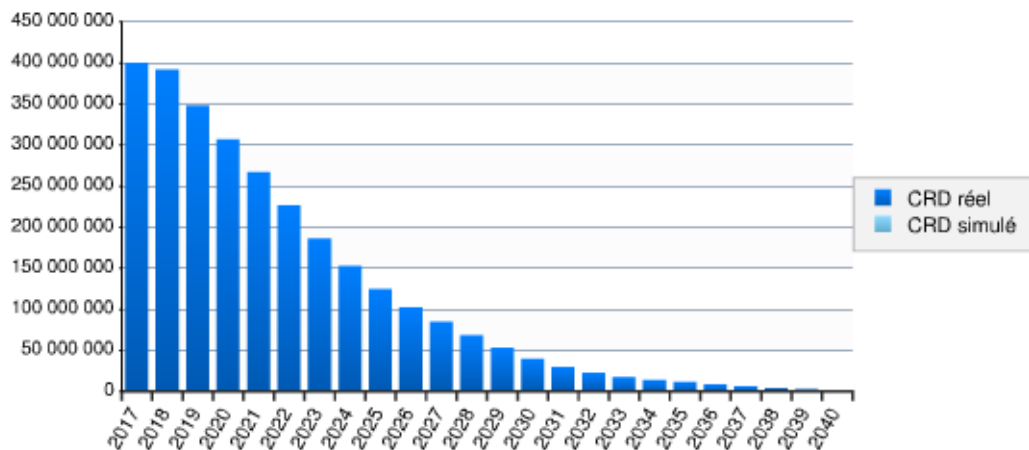
Conformément à la législation concernée, la présente communication a pour objet de vous informer des actes pris dans le cadre de la délégation au cours de l'exercice 2017.

* * *

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette départementale s'élevait à 398 409 886,08 €. Après le remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 42 729 801,00 € et la réalisation des nouveaux emprunts à hauteur de 34 577 583 €, la dette départementale atteint au 31 décembre 2017 un volume de 390 257 668,08 €, soit une diminution de - 2 % par rapport à l'exercice précédent et - 21,1 % (104,4 M€) au regard de l'encours au 31 décembre 2014.

L'encours de la dette par habitant a ainsi diminué fortement, passant de 525 €/hab. en 2016 à 513 €/hab. en 2017, et se rapprochant du niveau moyen de la strate (486 €/hab. en 2016).

Evolution du CRD



De la même manière, le montant d'annuité de la dette versée dans l'exercice s'est réduit de 1,6 % entre 2016 et 2017 (51,9 M€ en 2016 et 51,1 M€ en 2017). Cette évolution est due avant tout à la baisse des intérêts (-14 %), le remboursement en capital ne progressant, de son côté, que de 1 % entre 2016 et 2017.

A titre de comparaison, l'annuité de la dette par habitant s'est établie à 68 €/hab. en 2016 et 67 €/hab. en 2017, la moyenne de la strate se situant à 67 €/hab. en 2016.

Sous l'effet des remboursements en capital supérieurs aux nouveaux emprunts et de la stabilisation de l'épargne brute (78,5 M€ en 2017 et 80,4 M€ en 2016), notre capacité de désendettement se maintient à 5 ans au 31/12/2017, contre 6,4 ans en 2015 et 7,1 en 2014.

Le ratio de l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, exprimant le poids de la dette par rapport aux recettes courantes, qui a diminué de 65,1 % en 2015 (50,6 % la moyenne de la strate) à 58,8 % en 2016, progresse légèrement à 61,1 % en 2017.

1. Les réalisations nouvelles à hauteur de 34 577 583 €

Le volume d'emprunt inscrit au BP 2017 s'élevait à 47 M€ pour atteindre, après décisions modificatives, un montant de 36,1 M€.

Dans le cadre de l'enveloppe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) destinée au financement des opérations de construction-rénovation des collèges et autres bâtiments publics, ainsi que des opérations de valorisation des déchets, notre collectivité a souscrit en 2014 trois contrats avec la CDC pour un montant total de 17,9 M€ au taux du Livret A + 1 %. Ces emprunts offrent la particularité de présenter une longue phase de mobilisation. Le dernier de ces trois contrats a fait l'objet d'un encaissement au 1^{er} février 2017 pour un montant de 14,6 M€.

En outre, la consultation lancée le 17 novembre 2017 pour un volume de 20 M€ d'emprunt a donné lieu à des réponses positives des établissements bancaires pour un volume total de 130 M€. Après examen de ces offres, il a pu être observé une contraction des marges bancaires se situant globalement entre 0,33 % et 1,12 % sur l'EURIBOR 3 mois flooré.

Cette consultation a abouti à la réalisation d'un volume d'emprunt de 20 M€ réparti comme suit :

- La Banque Postale : 10 M€ au taux fixe de 1,02 %, soit l'équivalent d'un l'Euribor 3M avec une marge de 0,33 %, une commission d'engagement s'élevant à 0,05 % du montant de l'emprunt et une indemnité de remboursement anticipé actuarielle.
- Crédit Agricole : 10 M€ au taux variable indexés sur l'Euribor 3M avec une marge de 0,30 %, soit l'équivalent d'un Euribor 3M non flooré avec une marge de 0,5 %, une commission d'engagement de 2 000 €, sans aucune indemnité de remboursement anticipé et offrant la possibilité d'effectuer des remboursements temporaires. Cette dernière option pourrait s'avérer intéressante en cas de remontée des valeurs des indices au-dessus de 0 %.

De cette manière, à la clôture de l'exercice, le recours à l'emprunt s'est élevé à 34 577 583 €.

2. Le choix du taux

Les interventions de la Banque Centrale Européenne ont largement contribué à maintenir les taux longs à des niveaux faibles et les anticipations des indices EURIBOR en territoire négatif.

Dans ce contexte, le Département a souhaité profiter de ces taux fixes très attractifs pour la réalisation de ses nouveaux emprunts, tout en préservant le poids de la part des taux variables qui offrent une plus grande souplesse en matière de gestion active de la dette. Ce choix semblait d'autant plus pertinent que le nouveau contrat de prêt variable ne prévoit aucune indemnité de remboursement anticipé, nous laissant la possibilité éventuelle de renégocier ultérieurement la marge bancaire.

Le taux fixe proposé a été en l'occurrence meilleur que notre taux moyen de dette au 31 décembre 2017, à savoir 2,08 % pour la dette globale et 2,99 % pour les taux fixes.

3. La gestion des Crédits Long Terme Renouvelables (CLTR ou Revolving) et de ligne de trésorerie.

Au 1^{er} janvier 2017, le Département disposait d'un encours de dette en revolving de 21 843 915,19 €, dont quatre emprunts contractés auprès du Crédit Agricole arrivant à échéance en 2017.

Dans le contexte des indices négatifs, les remboursements infra annuels ne présentaient plus d'intérêt en terme d'optimisation de nos frais financiers.

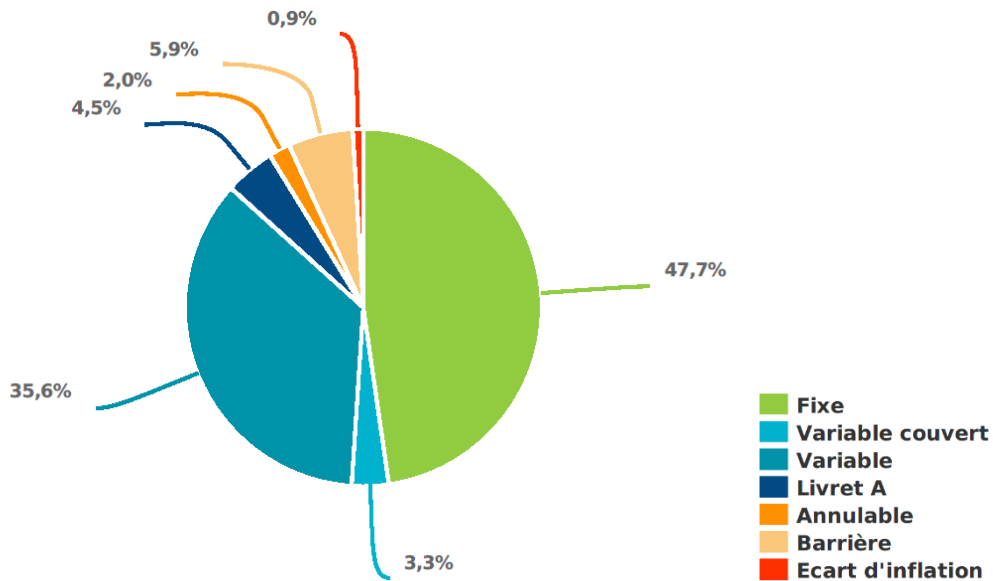
4. Synthèse de la structure

Au 31 décembre 2017, le taux moyen de la dette s'élève à 2,08 % (en diminution de 11 points de base par rapport à la fin 2016), pour une moyenne de la strate de 2,26 %. En effet, les marges bancaires sur le stock de dette à taux variable sont majoritairement basses et bien positionnées, de même que les derniers contrats à taux fixe. Seul l'ancien stock de dette contractée durant la période 2002-2011, principalement à taux fixe, génère encore des intérêts élevés.

La durée résiduelle moyenne (restant avant l'extinction totale) de la dette départementale est de 11 ans et 2 mois, la durée de vie moyenne (nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette) étant de 5 ans et 10 mois au 31/12/2017. Le rapport entre ces deux durées atteste de la prépondérance de l'amortissement linéaire de nos emprunts.

Sa structure présente une répartition de 55,6 % de taux fixe, dont 7,9 % en taux structuré (fixe annulable et fixe à barrière), et 44,4 % de taux variable, dont 0,9 % en taux structuré (différentiel sur l'inflation européenne et française).

Dettes par type de risque (avec dérivés)



Le taux moyen de la dette à taux fixe non structuré reste supérieur aux conditions actuelles des marchés financiers (2,99 %). Sa durée de vie moyenne est plus longue (12,37 ans) que celle du reste de la dette. Aucune opération de remboursement anticipé et de refinancement sur les mêmes conditions de durée ne permettrait de dégager un gain du fait des pénalités contractuelles systématiques trop défavorables.

Le taux moyen de la dette à taux variable non structuré, qui constitue un enjeu majeur pour les opérations de réaménagement, est de 0,62 % (0,49 % pour les variables simples). Sa durée de vie moyenne est légèrement plus courte (11,05 ans) que celle du reste de la dette. La proportion de taux variables aura tendance à diminuer au cours des prochaines années. Ces emprunts permettent de profiter des index court terme très faibles et/ou négatifs et ainsi de réduire les frais financiers, tout en apportant une souplesse de gestion en raison d'absence (ou de faible) indemnité de remboursement anticipé.

Au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette du département du Haut-Rhin a une bonne structure : 91,2 % de l'encours est indexé sur un risque 1A, 5,9 % sur du 2B, le reste se séparant entre 2,0 % sur 2C et 0,9 % sur du 3E.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT